Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260908-D2026_79-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Délibération 2026_79

L'an deux mil vingt-six , le huit septembre à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le trois septembre, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Monsieur BOURGES André (pouvoir à Monsieur LORIC Roland)
Excusé : Monsieur DAUMER David
Secrétaire : Madame MILLET Laurence
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 21 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 22

SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES 2026

L'association des Maires du Morbihan a relayé la proposition de l'AMF pour que les communes du Morbihan apportent leur soutien aux communes sinistrées par les incendies durant l'été 2026.
L'AMF est partenaire de l'opération en lien avec les autres associations d'élus. La Protection Civile est le partenaire de confiance mobilisé pour organiser sur place les dispositifs de soutien d'urgence et accompagner ensuite les communes dans les différentes mesures pour envisager la reconstruction et le relogement.

Entendu que la commune de PLUMELIN s'est déjà engagée dans ce type de soutien et de solidarité suite aux inondations dans l'Aude, et suite à la tempête à Mayotte ;
Vu l'aide proposée précédemment, à savoir une aide financière équivalente à 1€ versé par habitant ;
Considérant l'avis du bureau municipal réuni le 10 août 2026 qui s'est prononcé favorablement au versement de soutien et propose un versement de 2950€ au profit de la Protection Civile dans le cadre du soutien aux communes sinistrées par les incendies 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 22 voix pour,

- ✓ Approuve la proposition de soutien financier aux communes sinistrées par les incendies ;
- ✓ Approuve le versement d'une somme de 2950€ au profit de La Protection Civile qui sera chargée de mener les actions sur le terrain ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions budgétaires pour procéder au virement de la somme de 2950 euros en faveur de la Protection Civile ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

